

# Intéressement 2025

## Bilan des négociations de l'avenant



Les négociations relatives à l'avenant n°1 de l'accord d'intéressement 2024-2025-2026 arrivent à leur terme.

Elles ont permis de réviser les objectifs 2025 fixés par directions. Tout au long du processus, l'UNSA s'est assurée de la cohérence et de la faisabilité de ces objectifs, dans l'intérêt des personnels.

L'avenant introduit également une avancée sociale importante : la neutralisation de l'impact des congés pris pour accompagner un proche en situation de dépendance – qu'il s'agisse de rendez-vous médicaux, médico-sociaux ou de démarches administratives. Cette mesure permettra de ne pas pénaliser les agents concernés dans le calcul de leur intéressement.

L'avenant sera soumis à la signature des organisations syndicales lors du CUEP (Comité Unique de l'Etablissement Public) du 20 juin 2025. **L'UNSA y apportera un avis favorable**, afin de garantir une progression de l'intéressement en 2026, conformément aux dispositions de l'accord.

Cependant, l'UNSA déplore que la Direction ait refusé d'anticiper la revalorisation du taux d'intéressement. Aux côtés de la CFDT, nous avons proposé de porter dès 2025 le taux à 10 % de la masse salariale, au lieu d'attendre 2026, au vu des excellents résultats enregistrés cette année par le Groupe Caisse des Dépôts.

Face à ce refus, **l'UNSA maintient sa revendication d'un supplément exceptionnel d'intéressement de 1 500 € pour 2025.**

**Agir pour faire progresser vos droits : c'est notre engagement au quotidien.**



# Accord-Cadre 2026-2028 : des négociations qui peinent à démarrer

Les négociations en vue du futur Accord Cadre 2026-2028 ont démarré depuis le 10 avril 2025.

À ce jour, une réunion de bilan de l'accord-cadre 2022-2025 s'est tenue, ainsi que trois réunions de négociation portant notamment sur les thèmes de l'emploi, de la GEPP (Gestion des emplois et des parcours professionnels) et des offres de formation.

Au total, 15 réunions de négociation sont programmées dans un calendrier déjà établi. Cependant, les discussions s'avèrent complexes et progressent plus lentement que ne le souhaiterait l'UNSA. Face à cette situation, notre organisation reste mobilisée et adresse à la Direction des propositions très détaillées sur chaque thème, dans l'objectif de faire avancer les échanges de manière constructive.

## À quoi sert l'accord-cadre ? Pourquoi est-il important pour moi en tant qu'agent CDC ?

L'accord-cadre est un document négocié entre la direction et les organisations syndicales. Il est essentiel car il fixe les grandes règles de gestion RH qui s'appliqueront à tous les agents de la CDC pour les années à venir (prochain accord prévu pour 2026-2028).

Cet accord impacte directement votre quotidien professionnel, notamment sur les sujets suivants :

- Conditions de recrutement (parcours des CDD, apprentis, CDI, concours)
- Évolution de carrière (accès aux promotions, reconnaissance de l'expérience)
- Rémunération (indemnités, PVO, égalité salariale)
- Télétravail (jours autorisés, indemnités, droits spécifiques)
- Formation (accès, droits, accompagnement personnalisé)
- Fin de carrière (retour temps plein, retraite progressive, maintien du salaire).

Il constitue un socle de garanties collectives pour :

- Défendre l'égalité de traitement entre tous les statuts (fonctionnaires, salariés, contractuels)
- Sécuriser les parcours professionnels dans une institution qui évolue rapidement
- Protéger vos droits face aux réorganisations ou à la pression budgétaire.

En résumé, l'accord-cadre, c'est ce qui structure votre vie professionnelle à la CDC : c'est lui qui peut permettre des avancées concrètes ou éviter des reculs.

Voilà pourquoi l'UNSA s'investit pleinement dans chaque cycle de négociation pour que vos droits soient consolidés et élargis.

## Rappel des principales revendications de l'UNSA



Oui à plus de droits  
Oui à plus d'autonomie  
Oui à plus d'écoute

**Je dis oui à l'UNSA !**

